

L'audiovisuel public

Rempart démocratique au cœur d'une bataille culturelle et informationnelle

*L'urgence de
protéger notre modèle culturel
pour défendre notre souveraineté*

Synthèse du rapport

Juin 2026



LES DÉMOCRATES

- ASSEMBLÉE NATIONALE -

Erwan Balanant

I. Discours de la méthode médiocre de l'extrême-droite : affaiblir le secteur culturel pour nuire à notre modèle démocratique

- A. S'attaquer à la création et aux idées pour affaiblir notre modèle démocratique**
- B. Démanteler le service public et contrôler les institutions et les esprits**
- C. La stratégie du cheval de Troie : une commission d'enquête à charge**

II. Moteur économique, pilier de la création : le modèle vertueux de la culture et de l'audiovisuel

- A. Le chaînon économique de la culture : une richesse, créatrice de valeur, qui irrigue les territoires**
- B. Investissement et création : les fondements d'un modèle audiovisuel durable**
- C. L'externalisation : une adéquation entre culture et économie qui doit être mieux encadrée**

III. L'audiovisuel public, amplificateur de vitalité démocratique et vecteur de cohésion sociale

- A. La circulation d'une information de qualité, une exigence démocratique**
- B. L'audiovisuel public, acteur de cohésion sociale à l'ère d'une l'individualisation généralisée**
- C. L'offre jeunesse de l'audiovisuel public : entre divertissement, construction et éducation**
- D. Pilier stratégique de l'attractivité française, l'audiovisuel comme pierre angulaire du rayonnement de notre modèle dans le monde**
- E. Un audiovisuel public soumis à des exigences croissantes de pluralisme et d'impartialité**

IV. Une mutation de l'espace informationnel qui menace notre souveraineté démocratique

- A. L'essor des plateformes numériques : le basculement d'une civilisation fondée sur les idées à une économie de l'attention**
- B. L'avènement de l'Intelligence artificielle : entre désinformation et perte de discernement, un outil qui affaiblit toute capacité à contribuer à la démocratie**
- C. Les frontières traditionnelles de l'information brouillées par les menaces hybrides**
- D. L'urgence de réguler pour préserver notre espace informationnel et défendre notre démocratie**

V. 26 propositions

La production et l'accès à une information fiable, plurielle et de qualité sont des fondements de toute démocratie tant ils permettent aux citoyens de développer une **conscience libre et éclairée**. Alors qu'il est trop souvent considéré comme une charge pour l'Etat, l'audiovisuel public est un pilier dans le soutien à la création et à l'attractivité économique et culturelle des territoires et s'inscrit dans un **modèle vertueux du financement de la culture**. Il représente par ailleurs un vecteur de vitalité démocratique et de cohésion sociale tant il **lutte contre l'uniformisation des esprits et l'appauvrissement culturel** du collectif par la diffusion d'informations vérifiées et de qualité.

Ceci étant, le rôle même de l'audiovisuel public, et plus globalement l'ensemble de notre modèle culturel, est mis à mal alors que des défis contemporains majeurs s'imposent. En pleine mutation, l'espace informationnel est affaibli par **l'émergence de nouveaux usages et de nouvelles technologies**, telles que les plateformes numériques et l'intelligence artificielle. En parallèle du glissement de notre société vers une économie de l'attention, l'utilisation généralisée des outils d'intelligence artificielle expose le débat public à toujours plus d'**actes de désinformation, de manipulation de l'information et d'ingérences étrangères** qui altèrent la capacité de discernement des citoyens.

Les travaux de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ont choqué, ému et interrogé bien des Français. S'ils sont pourtant passés de manière incontestable à côté des enjeux auxquels font face notre audiovisuel public et notre démocratie, ils ont au moins eu le mérite de révéler les méthodes de l'extrême-droite visant à appauvrir le débat public, freiner la circulation des informations et porter atteinte à la création. Dans les secteurs de la culture, de la santé, de l'éducation ou encore du logement, **elle s'oppose par nature aux services publics pour imposer son idéologie et rendre acceptable toute inégalité face aux droits, sous couvert de préférence nationale**.

Le groupe Démocrates, à travers ce rapport, tient à combattre les contre-vérités et pallier les manquements du rapport issu de ladite commission d'enquête. Si nous déplorons l'instrumentalisation des débats et des moyens institutionnels alloués aux travaux, nous souhaitons que des enseignements fondés et constructifs soient tout de même tirés. Cette contribution répond à un seul et même objectif : reconnaître le rôle fondamental de l'information et de la culture dans la défense de notre modèle civilisationnel.

I. Discours de la méthode médiocre de l'extrême-droite : affaiblir le secteur culturel pour nuire à notre modèle démocratique

A. S'attaquer à la création et aux idées pour affaiblir notre modèle démocratique

Objets d'émancipation, la culture et les arts favorisent la réflexion, le débat d'idées et le développement critique. A travers une stratégie d'affaiblissement de notre modèle culturel français et une politique culturelle de censure, l'extrême-droite mène une véritable bataille culturelle pour lutter contre les sensibilités, uniformiser les récits et restreindre les représentations. Si le terreau de leur stratégie politique repose sur la désignation d'un bouc-émissaire et d'une opposition frontale à l'autre, **la culture crée au contraire des ponts, des dialogues, des liens et du partage.**

En ce sens, l'extrême-droite cantonne la culture et la création à une **idéologie et à un récit identitaires**. Dans les communes qu'elle a remportées, nous constatons qu'une véritable censure culturelle et structurelle s'opère. Cette bataille contre la création et la culture est silencieuse, parfois bruyante, parfois directe et parfois cachée, mais elle reste une constante dans leur stratégie. À Vauvert, à Moissac ou encore à Castres, les tentatives de sabotage de la création s'enchaînent. Ces exemples de **déprogrammations et de retrait de subventions** témoignent d'une tendance systématique et préoccupante de l'extrême-droite à **conditionner le soutien public à la conformité idéologique** des projets culturels et/ou des professionnels concernés.

B. Démanteler le service public et contrôler les institutions et les esprits

Lors de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public, l'audiovisuel public a été le bouc-émissaire de l'extrême-droite. Ces attaques n'ont été que représentatives de sa vision et de sa considération des services publics de manière plus globale.

Dans le respect de ces principes fondateurs, nos services publics doivent garantir un accès universel, entre autres, à l'éducation, la santé, la culture et l'information. Ces missions sont d'autant plus essentielles qu'elles permettent de réduire les inégalités, préservent l'autonomie des citoyens, et installent des garde-fous pour protéger les citoyens contre tout pouvoir arbitraire. La stratégie de lutte de l'extrême-droite contre les services publics repose sur deux thématiques, ces deux mêmes qui ont été appliquées sur l'audiovisuel public dans le cadre de la commission d'enquête : **une politique d'austérité économique pour assécher les financements des services publics, et la désignation de l'administration comme un bouc-émissaire**, qui, caricaturé, serait responsable de tous les maux de la société.

Chaque service public discrédité, jugé trop lent, inaccessible ou trop coûteux, alimente la défiance vis-à-vis des institutions, fragilise la cohésion sociale et renforce l'isolement, consolidant ainsi le terreau électoral de l'extrême-droite.

Cette stratégie de démantèlement du service public s'inscrit plus globalement dans une volonté de l'extrême-droite de diviser pour mieux régner. Au même titre qu'elle souhaite affaiblir le débat d'idées et la culture pour fragiliser tout esprit critique, l'extrême-droite instrumentalise les missions du service public pour opposer les citoyens entre eux, détourner des réels enjeux de la société et contrôler les masses, par l'esprit et par le corps. Cette vision du service public repose en effet, à travers la réduction du **périmètre d'intervention des services publics**, sur une préférence nationale et l'instauration d'une citoyenneté à deux vitesses.

Ces offensives populistes et nationalistes ne sont pas le propre de notre pays mais sont malheureusement visibles chez nombre de nos voisins européens, faisant aussi face à la montée de l'extrême droite. Aux quatre coins de l'Europe, celle-ci s'attaque aux institutions culturelles pour nuire au fonctionnement démocratique.

C. Une commission d'enquête à charge, cheval de troie de leur stratégie

Cette commission d'enquête ne s'est pas simplement inscrite dans une question de divergence politique, laquelle n'ayant d'ailleurs pu être débattue de manière sérieuse lors des travaux. Elle est au contraire au cœur d'une véritable bataille culturelle et démocratique. **À travers des invectives, des attaques personnelles et des interventions biaisées, le rapporteur cherchait à émouvoir, à caricaturer, à juger et à dénoncer, plus qu'à construire des échanges, et renforcer notre modèle culturel et démocratique.** S'il a dès le début de la commission d'enquête volontairement instauré un cadre de défiance et de mise en cause, ces travaux ne pouvaient se dérouler dans un climat serein et constructif.

Ces méthodes, appréciables par toutes et tous puisque les auditions sont enregistrées et disponibles sur le site de l'Assemblée nationale, ont nuit au contradictoire et s'apparentent aux mêmes méthodes du maccarthysme. En manipulant les chiffres et les témoignages au profit de la peur et de croyances biaisées, en construisant la figure d'un "ennemi commun", l'audiovisuel public et tout ce qui s'y rattache, devient un bouc-émissaire plutôt qu'un bien commun et démocratique à faire évoluer, à construire, à soutenir. Le rapporteur a de fait déplacé le débat du rationnel vers l'émotionnel. En parallèle de ces procédés inquisitoires, **il a cherché, avec le soutien de certains médias, à s'ériger comme martyr, "seul contre tous" pour asseoir sa désinformation.**

II. Moteur économique, pilier de la création : le modèle vertueux de la culture et de l'audiovisuel

A. Le chaînon économique de la culture : une richesse, créatrice de valeur, qui irrigue les territoires

Le secteur de la culture est souvent considéré ou perçu comme un poids dans le budget de l'État. Pour de nombreuses personnalités politiques de notre pays, notre "exception culturelle" serait considérablement subventionnée. Pour les mêmes, le secteur culturel constitue la variable d'ajustement systématique lors des débats budgétaires. La réalité est pourtant bien différente. Si l'ensemble des branches du secteur de la culture a généré une valeur ajoutée de 49,5 milliards d'euros, l'audiovisuel, devant le spectacle vivant et la publicité, est la branche culturelle qui pèse le plus au sein du secteur devançant ainsi l'industrie automobile.

L'audiovisuel représente par ailleurs un **vivier d'emplois majeur à travers le territoire**. Ceux-ci, par leur caractère non délocalisable, et par les savoir-faire français qu'ils mettent en valeur, sont singuliers et dynamisent nos territoires. Avec une production annuelle avoisinant les 32 milliards d'euros par an, le secteur de l'audiovisuel génère **des retombées économiques significatives à travers le territoire**, en témoignent les résultats dans la Région Occitanie ou encore sur la Côte d'Azur.

Au cours des travaux de la commission d'enquête, le rapporteur a pourtant ouvertement passé sous silence ce poids économique de la culture, notamment celui de l'audiovisuel public, dans notre modèle.

Les chiffres à retenir :

- La valeur ajoutée générée par l'ensemble des branches du secteur de la culture a en 2023 s'élève à **49,5 milliards d'euros**, soit **2 % du poids économique de la France**
- La valeur ajoutée générée par le seul secteur de l'audiovisuel s'élève à **13,2 milliards d'euros**, devançant ainsi l'industrie automobile ou encore l'industrie du textile.
- La valeur ajoutée de la culture est **5 fois plus élevée** que le montant des dotations publiques pour la culture
- Plus de **739 000 personnes** travaillaient dans le secteur de la culture en 2020
- En 2024, près de **303 000 personnes** travaillaient dans le seul secteur de l'audiovisuel, un volume d'emplois quasiment égal à celui de l'aéronautique
- Les retombées économiques directes liées aux tournages sur la Côte d'Azur s'élevaient à **65 millions d'euros** en 2024
- Les retombées économiques du festival de Cannes sont quasiment **6 fois plus élevées** que le budget total du festival

B. Investissement et création : les fondements d'un modèle audiovisuel durable

L'écosystème de l'audiovisuel et des médias traditionnels repose sur un équilibre global, entre médias publics et médias privés. C'est un modèle pérenne qui s'autoalimente en investissant dans la création, la production et la diffusion.

Les investissements dans la création sont au cœur des missions des entreprises d'audiovisuel public. France Télévisions est par exemple le premier financeur de la création audiovisuelle en France et le deuxième financeur de la création cinématographique, alors même que l'institution ne coûte qu'environ 57 euros par an et par Français. Ce dynamisme repose sur les cahiers des charges et des contrats d'objectifs et de moyens qui encadrent les missions de l'audiovisuel public, notamment à travers des obligations d'investissement dans la création audiovisuelle, cinématographique et dans le domaine de la musique.

Si l'audiovisuel public répond à des missions de service public, il s'inscrit pour autant dans un environnement concurrentiel, face à une multitude d'acteurs privés. Comme toute entreprise, les dirigeants en assurent la gestion avec une vision pluriannuelle, basée sur un budget et des investissements. La révision à la baisse des crédits alloués chaque année à l'audiovisuel public rend impossible toute visibilité et fragilise toute stratégie s'inscrivant dans la durée.

Le secteur privé gratuit contribue également à la pérennité du modèle en réinvestissant la majorité des recettes perçues grâce à la publicité dans la création de programmes audiovisuels et cinématographiques, notamment au titre des obligations audiovisuelles et cinématographiques. Différents dispositifs locaux et nationaux entretiennent par ailleurs la durabilité de ce modèle. Il en va du soutien du crédit d'impôt audiovisuel ou encore du soutien apporté par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui, **ne bénéficiant d'aucun crédits budgétaires**, investi en 2025 plus de 772 millions dans les filières du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Les chiffres à retenir :

- France Télévisions est le **1er financeur** de la création audiovisuelle en investissant près de **500 millions d'euros** au titre de son soutien à la création audiovisuelle et cinématographique en 2024
- Dans le cadre du PLF 2026, France Télévisions a subi une coupe budgétaire de **80 millions d'euros**
- Radio France mène chaque année près de **300 commandes** et acquisitions d'oeuvres musicales et radiophoniques
- En 2025, le CNC a investi plus de **772 millions d'euros** dans les filières du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée

C. L'externalisation : une adéquation entre culture et économie qui doit être mieux encadrée

Contrairement à la recommandation formulée par le rapporteur, une internationalisation totale et générale des moyens de production supposerait des investissements importants, la mobilisation de nombreux et le financement d'infrastructures coûteuses. Le recours à une production en partie externalisée favorise, au contraire, une limitation des coûts fixes que devront supporter les diffuseurs, favorise les investissements et leur permet de s'adapter continuellement aux besoins réels des programmes.

Au-delà de ces considérations budgétaires, l'externalisation de la fabrication de programmes est une obligation législative ancienne **qui vise à préserver la diversité de la création**. Cette organisation de production permet notamment de lutter contre l'uniformisation d'une ligne éditoriale et permet d'éviter des dérives de la part d'un diffuseur qui aurait une mainmise totale sur la production des œuvres.

Interdire totalement l'externalisation revient enfin à méconnaître les spécificités réelles des professions du secteur en freinant la mobilisation d'équipes au profil et au savoir-faire différents, qui s'adaptent pourtant en fonction du matériel, des technologies et des contraintes de production. La qualité de la création dépend en effet de la diversité des profils et des compétences.

Les chiffres à retenir : France TV a contracté avec près de 850 fournisseurs différents en 2025 dont 712 indépendants.

III. L'audiovisuel public, amplificateur de vitalité démocratique et vecteur de cohésion sociale

A. La circulation d'une information de qualité, une exigence démocratique

L'histoire montre que lorsqu'un régime autoritaire cherche à s'imposer, sa première cible est le modèle informationnel, qu'il cherche à affaiblir et à contrôler. **Car une société informée est une société qui pense.**

Soutenir la circulation de l'information fiable, indépendante et pluraliste est une condition essentielle du fonctionnement démocratique. **Elle est le meilleur outil pour lutter contre une société cristallisée et un débat polarisé.** L'audiovisuel public, en tant que service public, est investi de missions spécifiques d'intérêt commun qui dépassent les seules logiques économiques pour répondre à des exigences déontologiques. Garant d'un espace de l'information ouvert, il est un acteur central qui nourrit et anime ainsi le débat public. **Le débat d'idée est la condition première à l'émancipation, à la souveraineté populaire et à l'exercice des droits des citoyens.** La circulation des idées et la

confrontation des opinions enrichissent le débat démocratique, contribuent à la transparence des décisions politiques et permettent, à chaque citoyenne et à chaque citoyen, d'exercer ses droits de manière souveraine et éclairée. L'enjeu est d'autant plus central que **l'accès et la consommation de l'information sont étroitement liés à l'engagement citoyen et politique et à la participation électorale**, symboles d'une démocratie qui vit et qui fonctionne.

La production d'une telle information résulte toutefois d'un travail coûteux et chronophage qui, dans une recherche d'exactitude et de vérité, doit respecter un cadre déontologique précis. Dès lors, chaque coupe budgétaire et chaque réduction des moyens qui pèsent sur l'audiovisuel public exercent une pression directe sur les conditions de production et de diffusion de l'information, et sur la qualité même de ce travail.

Les chiffres à retenir :

- **8 Français sur 10** considèrent que les services de Radio Franc apportent des informations fiables
- **65% des auditeurs** considèrent que la radio participe à l'animation du débat politique et démocratique du territoire
- **94% des consommateurs** de médias sont attachés à la vie locale
- Les consommateurs de médias locaux sont **2 fois plus impliqués** dans la vie communale

B. L'audiovisuel public, acteur de cohésion sociale à l'ère d'une individualisation généralisée

Si les opposants à l'audiovisuel public tentent régulièrement de réduire le débat à des questions de rentabilité, de marché et de coûts, il n'a pourtant jamais eu vocation à y répondre mais bien à servir l'intérêt général et à œuvrer en faveur de la cohésion sociale. Dans une période marquée par la montée de l'individualisme, la fragmentation de toute conscience de groupe et des espaces de discussion, le service public de l'audiovisuel demeure un outil de souveraineté démocratique tant **il continue de tisser du lien social et d'œuvrer au maintien d'espaces communs**. En ce sens, par sa proximité sociale et géographique, l'audiovisuel public raconte le quotidien des citoyens et reflète les enjeux locaux au niveau national.

L'audiovisuel public œuvre en faveur de l'inclusion sociale et de la transmission de valeur allant en ce sens, en mettant la diversité et l'égalité au cœur de sa mission de service public. En diffusant gratuitement des contenus sportifs, culturels et de divertissement au plus grand nombre, il rappelle que **le sport et la culture ne doivent pas diviser mais construire des expériences collectives, rassembler et fédérer**. Ces diffusions contribuent de la même manière à rapprocher la culture de son public et à valoriser la création. Toutefois, ces rassemblements ne peuvent avoir lieu si l'accès à de tels contenus est limité et conditionné à des ressources économiques lorsqu'un abonnement est nécessaire ; favorisant de fait la fragmentation sociale et l'accroissement des inégalités économiques.

Les chiffres à retenir :

- Radio France repose sur **720 heures** de reportages terrain par mois sur les antennes
- France TV s'appuie sur **24 antennes** régionales
- **96% de la population** a ainsi suivi les Jeux Olympiques sur les antennes de France Télévisions
- Radio France a mobilisé plus de **200 musiciens** issus de ses formations musicales pour accompagner le parcours de la parade fluviale lors des JOP2024

C. L'offre jeunesse de l'audiovisuel public : entre divertissement, construction et éducation

Dans un contexte de surexposition croissante des jeunes aux écrans et de modèle informationnel menacé, il est nécessaire d'adapter les contenus qui leur sont proposés et de proposer une offre jeunesse solide et diversifiée. L'audiovisuel public est un outil de cohésion sociale dès lors qu'il a **une vocation universelle**, qu'il s'adresse à chaque citoyen, avec des contenus jeunesse adaptés d'information, d'éducation, de connaissance et de divertissement. Au-delà de développer une offre destinée aux jeunes publics, l'ambition est de **construire une alternative saine et éthique aux écrans**.

Grâce à la diffusion de contenus tels que *Mission info*, *C quoi l'info* ou encore *Salut l'info*, qui rendent accessible l'actualité aux enfants et aux jeunes, l'audiovisuel public favorise le développement de leur esprit critique, d'un engagement citoyen et les accompagne pour mieux comprendre le monde et les enjeux contemporains.

Il développe par ailleurs des contenus d'éducation et d'apprentissage dont l'objectif n'est toujours pas la rentabilité de ces services ou la captation de l'attention, mais bien de **répondre à des objectifs éducatifs et culturels, en accompagnant l'ensemble des citoyens**. Complémentaires à l'école et à la famille, les contenus proposés éveillent la curiosité intellectuelle des jeunes publics, développent leur culture générale et soutiennent l'apprentissage.

Il est également urgent et nécessaire de sensibiliser et accompagner les plus jeunes dans leur rapport aux médias et aux écrans pour prévenir les effets néfastes sur leur santé mentale et physique. L'éducation aux médias est en ce sens au cœur de la mission de service public de l'audiovisuel public, ce qui est par ailleurs l'une des recommandations des Etats généraux de l'information qui souhaitent l'ériger en priorité.

Les chiffres à retenir :

- Les enfants âgés de 9-11 ans passent en moyenne **2h33 par jour** sur les écrans
- Le programme *C quoi l'info* produit par France TV et destiné aux jeunes de 12 à 18 ans, fédère près de **500 000 abonnés** cumulés sur les

réseaux sociaux

- L'offre jeunesse de Radio France atteint près de **62 millions d'écoutes** cumulées des programmes enfants en 2025

D. Pilier stratégique de l'attractivité française, l'audiovisuel comme pierre angulaire du rayonnement de notre modèle dans le monde

Au-delà de son poids économique et du soutien essentiel qu'il apporte à la création, le secteur de l'audiovisuel est un véritable instrument de softpower pour notre pays. Levier stratégique majeur d'influence culturelle, les œuvres audiovisuelles contribuent à valoriser les territoires, renforcer leur attractivité touristique et mettre en valeur leur patrimoine local.

A cet égard, près de 80% des touristes étrangers considèrent les fictions françaises comme un facteur d'attractivité du pays et 81% des auditeurs de Radio France en 2022 ont considéré que l'institution contribuait au rayonnement de la vie culturelle et artistique en France. Les créations audiovisuelles et cinématographiques sont de véritables **outils de valorisation de nos territoires et de promotion du patrimoine français**. Ces œuvres, par leur diffusion à l'échelle nationale et internationale, permettent de mettre un coup de projecteur sur nos régions, nos modes de vie et nos paysages.

Si nous bénéficions par ailleurs d'un réseau fort d'Instituts français et d'Alliances françaises, renforcer les coopérations entre l'audiovisuel public et le réseau de coopération scientifique et culturelle, à travers la diffusion de contenus produits par l'audiovisuel public français, serait un soutien majeur à l'enseignement du français à l'étranger et à l'influence française dans le monde.

En soutenant la création, la diversité des œuvres, le respect du droit d'auteur, des droits voisins et de la propriété intellectuelle, la France rayonne et attire. Cette attractivité est d'autant plus importante qu'elle bénéficie à l'ensemble du territoire à travers la valorisation du patrimoine local et national.

Les chiffres à retenir :

- **1 touriste sur 10** a été convaincu par le visionnage d'un film ou d'une série à visiter la France
- Le Centre des Monuments nationaux a accueilli plus de **450 tournages** en 2024
- En 2024 le nombre d'entrées au Château-d'If a **augmenté de 9%** à la suite de la promotion lors des Jeux Olympiques 2025 et dans le film "Le Comte de Monte-Cristo"
- France 24 couvre plus de **520 millions** de foyers à travers le monde

E. Un audiovisuel public soumis à des exigences croissantes de pluralisme et d'impartialité

Essentiel à la diversité d'opinions et au débat public, le pluralisme est central à toute démocratie. L'impartialité, découlant des principes applicables aux services publics et aux agents publics, est de la même manière au cœur des missions de l'audiovisuel public tant elle suppose de contextualiser les informations, d'intégrer la pluralité des points de vue et de donner la parole à toutes les parties concernées. Ce faisant, elle contribue à développer la capacité de discernement et l'autonomie de chaque auditeur, veillant ainsi à la conscience libre et éclairée de tous.

Si l'impartialité n'est pas clairement définie par la loi, elle est de manière récurrente l'objet de critiques de la part des opposants au service public de l'audiovisuel qui prétendent que les contenus diffusés ne seraient pas neutres. Pourtant, **par définition aucun média ne peut être neutre puisque chaque choix éditorial est une prise de position.** Du choix des sujets au choix de sources, chaque programmation laisse transparaître des intentions.

L'association des deux notions est essentielle pour faire de l'audiovisuel public **un véritable “tiers de confiance” pour les citoyens, un tiers qui n'exprime pas mais qui raconte.** Pour autant, les mêmes qui aujourd'hui déplorent un prétendu manque d'impartialité de l'audiovisuel public sont les mêmes qui appellent à la réduction massive de ses financements. Cette stratégie repose une nouvelle fois sur un paradoxe : chaque coupe budgétaire, chaque réduction de moyens, menace l'impartialité et le pluralisme de l'audiovisuel public qui suppose du temps d'antenne et des moyens.

IV. Une mutation de l'espace informationnel qui menace notre souveraineté démocratique

A. L'essor des plateformes numériques : le basculement d'une civilisation fondée sur les idées à une économie de l'attention

Les plateformes numériques se sont développées suivant une logique simple, celle de **la captation de l'attention**, qui vient renverser notre rapport à l'information. A travers la diffusion de contenus monétisés qui attirent l'attention pour maximiser le temps d'écran, le système économique même des plateformes repose sur la dépendance des individus à ces services. Un contenu n'est plus valorisé pour son respect de la déontologie et sa valeur informationnelle mais pour sa capacité à engager et à faire durer le temps de consultation. A l'inverse du modèle informationnel traditionnel, l'exigence n'est plus à la diffusion d'une information fiable et de qualité mais bien à **la diffusion de contenus qui reposent sur les émotions et les intérêts individuels.**

À ce titre, pour maintenir l'accès à l'information face aux tentatives de capter l'attention, les médias doivent nécessairement adapter leur pratique de production et de diffusion. Si les médias traditionnels et historiques constituent des espaces de confrontation d'arguments, de débats contradictoires et de pluralité d'opinions, les spirales algorithmiques propres aux plateformes tendent, quant à elles, à polariser et uniformiser les contenus proposés, nuisant de manière significative au fonctionnement démocratique. En orientant les contenus en fonction des données générales et personnelles collectées de l'utilisateur, les algorithmes mettent en place **une véritable politique de filtrage, personnalisent, ciblent, et éditorialisent les contenus.**

Face à cette logique algorithmique, l'audiovisuel public a vocation à proposer une logique alternative, qui remet la qualité de l'information et les règles déontologiques au cœur des contenus. La création d'un réseau social public européen, à l'ère du numérique, s'avère être une évolution nécessaire et majeure. Cela reposerait sur une gouvernance partagée entre les acteurs de l'audiovisuel public tout en fonctionnant sous contrôle démocratique et de manière conforme avec la réglementation européenne.

Les chiffres à retenir :

- **76%** des éditeurs prévoient d'encourager leurs journalistes à adopter des pratiques de création
- **Seulement 14%** des 18-24 ans s'informent en accès direct aux sources d'information
- **54%** des répondants ont déclaré s'être informés sur les réseaux sociaux et les plateformes vidéos la semaine précédant le sondage
- **56%** des médias interrogés étaient déficitaires en 2024
- Le chiffre d'affaires de la presse a **diminué de 43%** entre 2003 et 2023

B. L'avènement de l'Intelligence artificielle : entre désinformation et perte de discernement, un outil qui affaiblit toute capacité à contribuer à la démocratie

Les outils d'Intelligence artificielle permettent par ailleurs à tout un chacun de créer des contenus, de produire en masse de l'information, et, s'appuyant sur les plateformes et les spirales algorithmiques, de les diffuser à grande échelle en quelques minutes. Il devient dès lors facile, rapide et abordable d'informer sans enquêter, de rédiger sans écrire et de générer des visuels sans outils. Les contenus générés ne répondent à aucune exigence déontologique mais répondent uniquement à la logique des algorithmes.

La menace est d'autant plus significative que l'illusion est bien faite. En effet, cette production massive d'information a conduit à **industrialiser la désinformation, à brouiller la frontière entre le vrai et le faux, à faire illusion au dépend de la raison.** Exposés à ces contenus, les citoyens voient leur capacité de discernement altérée ; la frontière trop floue entre le vrai et le faux influence l'opinion publique et leur participation à la vie politique.

Ces usages détournés de l'Intelligence artificielle ont des conséquences néfastes sur la démocratie et la souveraineté nationale. En effet, les contenus générés fragilisent l'accès des citoyens à une information libre et éclairée dès lors qu'ils sont suffisamment crédibles pour installer le doute, la méfiance et la réticence à l'encontre des informations fiables qui circulent. Cette utilisation des données sans autorisation s'inscrit également à l'encontre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Les chiffres à retenir :

- **Sur TikTok, environ 24% des contenus trompeurs identifiés sont produits par IA**
- **48 % des jeunes utilisateurs d'IA s'en servent pour simplifier ou résumer des articles complexes**

C. Les frontières traditionnelles de l'information brouillées par les menaces hybrides

Derrière chaque action de désinformation, cyberattaques ou déstabilisation numérique, il y a une volonté d'affaiblir un État, un modèle démocratique, sans jamais déclarer la guerre. Conscientes des atteintes que peuvent porter à la démocratie les réseaux sociaux, les plateformes numériques et l'intelligence artificielle, **certaines puissances étrangères s'engouffrent dans la faille pour cristalliser la société, polariser les opinions et influencer les débats publics.** Ainsi, l'objectif de chaque campagne de déstabilisation n'est pas de rallier les citoyens à une idéologie, mais plutôt de semer le doute, d'influencer les perceptions, de perdre le collectif dans l'illusion pour le détourner du réel.

Aujourd'hui, face aux menaces qui pèsent sur le débat public, la souveraineté nationale ne se limite plus au contrôle des frontières mais implique également **la protection d'un espace informationnel fiable, la prévention, le repérage et la riposte face aux ingérences étrangères via le numérique.**

Les chiffres à retenir : En trois mois, le compte French Response a atteint près de **150 000 followers** et près de **15 millions d'impressions** par semaine.

D. L'urgence de réguler pour préserver notre espace informationnel et défendre notre démocratie

Il devient impératif de réguler pour éviter un effondrement cognitif collectif. Si nous devons apporter une réponse à la hauteur des défis auxquels notre démocratie fait face, nous sommes convaincus qu'elle ne peut se composer d'une succession de mesures mais doit faire partie d'un plan global qui vient renforcer notre modèle informationnel et notre rapport à l'information.

Nous appelons ainsi à :

- Inscrire le texte des **EGI** à l'ordre du jour du Parlement
- **Définir l'oeuvre sonore dans le CPI**

- **Uniformiser au niveau européen les réglementations** en matière de production, de diffusion et de publicité entre les plateformes et les médias traditionnels

Les chiffres à retenir : L'offre de podcast a progressé de +116% depuis 2019

En posant des mots sur les maux du secteur culturel, nous souhaitons alerter. Notre démocratie a besoin d'un nouveau souffle. Si l'audiovisuel public a été pris pour cible en France et en Europe, ces méthodes sont révélatrices d'un enjeu bien plus large : les menaces pèsent sur l'ensemble des acteurs de l'industrie culturelle européenne. Les menaces sont globales et multiples. Elles concourront à l'effondrement cognitif qui précède l'effondrement politique, la destruction de l'ensemble de notre modèle.

Pour protéger notre démocratie et notre souveraineté, nous devons apporter des réponses qui soient à la hauteur. Et la tâche est immense. Des coups d'éclat et un article unique ne peuvent être une réponse, ni attendue, ni suffisante.

26 propositions

Investissement et création

1 **Stabiliser le budget alloué à l'audiovisuel public** à travers une loi de programmation pluriannuelle ou, a minima, sanctuariser une dotation minimale annuelle en protégeant le secteur de régulations budgétaires infra-annuelles

2 **Adopter des contrats d'objectifs et de moyens** de l'audiovisuel public en cohérence avec une trajectoire budgétaire stable. Veiller à respecter le calendrier.

Encadrer l'externalisation

3 **Mieux encadrer les dispositions relatives aux externalisations des productions** par les diffuseurs pour assurer plus de transparence et plus de suivi dans les recours aux organismes de production, notamment en sortant d'une logique quantitative de quota, pour une logique qualitative de réel soutien à la création indépendante.

4 **Rééquilibrer le partage des droits** entre le diffuseur et le producteur, pour soutenir les investissements publics dans la production

5 **Moderniser le cadre législatif et réglementaire des obligations d'externalisation** pour l'adapter à l'émergence d'un nouvel espace informationnel, notamment en matière de contenus numériques et de création sonore.

Education aux médias

6 **Lancer un plan global d'éducation aux médias**, en partenariat avec le secteur de l'audiovisuel et de l'information, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

Influence de l'audiovisuel français dans le monde

7 **Renforcer les synergies entre France Médias Monde, TV5 Monde et l'ensemble de l'audiovisuel public** pour accroître la visibilité des contenus et des créations français à l'international.

8 En lien avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, soutenir la coopération avec le réseau diplomatique et des Alliances françaises dans le monde pour **développer les outils et renforcer la diffusion des contenus de France Médias Monde et de TV5 Monde.**

Pluralisme & impartialité

9 **Renforcer les pouvoirs de l'Arcom** à travers des prérogatives de contrôle sur pièce et sur place dans le cadre de procédures relatives à d'éventuelles ingérences externes dans les rédactions.

10 **Sanctuariser dans la loi les possibilités d'opinion** des journalistes qui travaillent dans l'audiovisuel public **tant qu'il y a du contradictoire.**

11 Pour articuler la liberté éditoriale, la liberté de création et les caractéristiques singulières de pratiques culturelles : **préciser et objectiver la notion d'impartialité** qui n'est pas clairement définie dans la loi et les cahiers des charges des entreprises d'audiovisuel public.

12 **Préciser que le journalisme doit garantir l'honnêteté de l'information**, la notion d'impartialité n'étant pas complètement adaptée au secteur du journalisme.

13 **Changer la procédure de nomination des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public** pour une désignation par les conseils d'administration, sur validation des parlementaires.

14 **Garantir plus de transparence dans les nominations par les directions.**

15 **Adapter les critères d'attribution** pour prendre en compte les nouveaux usages de l'espace informationnel tels que la présence sur les plateformes et l'utilisation de l'Intelligence artificielle.

Numérisation et plateformes

16 **Instaurer une responsabilité éditoriale des plateformes**, qui, à travers les logiques d'algorithmes, font désormais des choix éditoriaux et ciblés en

fonction des utilisateurs.

17 Renforcer le rôle et les obligations de régulation pour les plateformes dans le cadre de contenus malhonnêtes, dangereux et de désinformation.

18 En s’inspirant des travaux de “Vidi” et de l’algorithme de service public de Radio France, créer, en partenariat avec les autres chaînes et radios publiques européennes, un réseau social public européen.

19 Coordonner une stratégie numérique globale et nationale entre l’ensemble des institutions de l’audiovisuel public pour mettre en avant, sur les plateformes numériques, les contenus produits et diffusés par l’audiovisuel public.

20 Allouer une enveloppe budgétaire spécifiquement pour la stratégie numérique de l’audiovisuel public visant à assainir, par sa présence, les plateformes numériques.

21 Renforcer l’effectivité des droits voisins de l’audiovisuel pour rééquilibrer le partage de la valeur entre les plateformes et les producteurs audiovisuels.

22 Dans le cadre du PLF 2027, créer un compte d’affectation spéciale nourrit par les amendes versées par les plateformes. Celui-ci aurait pour objectif de financer un fond de développement et d’aide à la presse, et de renforcer les moyens de l’ARCOM.

IA & Désinformation

23 Développer un label visible et obligatoire dans le cadre d’un contenu généré par IA pour lutter contre la désinformation sur les plateformes.

Ingérences étrangères

24 En lien avec les services ministériels de veille et de détection précoce des ingérences étrangères, soutenir une coordination entre le MEAE, le SGDSN et les entreprises d’audiovisuel public pour assurer une stratégie de riposte renforcée.

Régulation

25 Définir l’œuvre sonore dans le code de la propriété intellectuelle.

26 Uniformiser au niveau européen les réglementations en matière de production, de diffusion et de publicité entre les plateformes et les médias traditionnels.



LES DÉMOCRATES

- ASSEMBLÉE NATIONALE -

Erwan Balanant